



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Demokratische Volksrepublik Algerien

Algerische Botschaft in Wien

سفارة الجزائر بفيينا

Rudolfingasse 18 A-1190 Wien, Österreich

Tel : +43 1 3698853, Fax : +43 1 3698856, E-mail : Algerianembassy.vienna@algerian-embassy.at

N^o 152/MP/2021

NOTE VERBALE

La Mission Permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et les Organisations Internationales à Vienne présente ses compliments au Bureau des Affaires Spatiales et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, le texte de l'intervention que la délégation algérienne fera sur le **Point 12** de l'ordre du jour : Viabilité à long terme des activités spatiales.

La Mission Permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et les Organisations Internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Bureau des Affaires Spatiales, les assurances de sa haute considération. *AF*



Vienne, le 16 avril 2021

**Bureau des Affaires Spatiales,
Centre Internationale de Vienne
Wagramer Strasse 5.
Vienne**

Intervention délégation algérienne

Point 12 : Viabilité à long terme des activités spatiales

L'exploration de l'espace est devenue aujourd'hui une réalité pour la plupart des pays, avec des approches différentes allant de la simple exploitation des systèmes spatiaux à la mise en œuvre de programmes spatiaux très avancés. La forte dépendance de nos sociétés aux technologies spatiales constitue une réalité économique et sociale. Cet intérêt pour l'espace s'est traduit, depuis le début des années 2000, par des projets spatiaux de plus en plus nombreux et ambitieux. Ces derniers sont développés par certains acteurs du spatial autour de stratégies visant à asseoir une hégémonie technologique et à l'accumulation vorace de profits.

Ces desseins inavoués pourraient compromettre à terme les acquis fondamentaux de l'utilisation de l'espace basés sur les principes de la conformité au droit international, le principe de la liberté d'accès et d'utilisation, le principe de la non appropriation, le principe de l'utilisation à des fins pacifiques et enfin, sur le principe de non-dégradation et non-contamination.

Face à ces enjeux et ces dynamiques en cours, le groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales «LTS» dont le mandat s'est achevé lors de la 61^{ème} session (juin 2018) était parvenu à un consensus sur un préambule et 21 lignes directrices sur 28. Fort de ce succès, de nombreuses délégations ont souhaité poursuivre l'examen de la question du «LTS» notamment les aspects relatifs à l'implémentation de ces lignes directrices dans le cadre du *COPUOS*.

Lors de la 62^{ème} session en juin 2019, le *COPUOS* a décidé de créer un groupe de travail au titre de l'ordre du jour sur la viabilité à long terme des activités spatiales du *SCST* pour un mandat de cinq (05) ans. Cette décision a été approuvée lors de la 74^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. **L'Algérie pour sa part considère que l'articulation et l'élection des membres de ce Groupe doivent être basées sur le principe du consensus entre les pays membres.**

De même, il est clair qu'une grande importance est accordée à l'implémentation de ces lignes directrices au sein du *COPUOS* en introduisant de nouvelles normes technologiques notamment pour accroître la sécurité des opérations spatiales et de réduire les débris spatiaux. Même si ces lignes directrices ne sont pas contraignantes dans la forme, mais leurs implémentations, à terme, pourraient contraindre les pays disposant de capacités technologiques réduites et de moyens financiers limités de renoncer au développement de leurs programmes spatiaux.

A ce titre, il nous paraît essentiel d'inclure particulièrement les soucis et retombées que subiront les pays africains face à une gestion exclusive par les pays nantis technologiquement ou financièrement. A cet effet, il nous serait avantageux d'opter pour une approche inclusive qui tient compte des préoccupations et des intérêts de tous les pays, en particulier ceux des pays émergents dans le domaine des technologies spatiales. Dans le même sillage, l'Algérie considère l'importance d'établir des procédures pour identifier et étudier de nouvelles lignes directrices notamment pour :

- mettre en œuvre des procédures applicables aux activités spatiales concernant des objets non enregistrés ;
- mettre en œuvre des procédures pour la conduite sécurisée des opérations spatiales de proximité ;
- exclure l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications qui compromettraient la sûreté et la sécurité des objets spatiaux et des équipements connectés ;
- gérer les risques posés par les grandes constellations qui sont de plus en plus nombreuses.

Pour conclure, quand les décisions et mesures à prendre tiendraient compte des intérêts et situations effectives des pays africains, ce sera une victoire pour de toute l'humanité. Ces actions viendraient appuyer également les démarches déjà initiées par des pays africains visant à œuvrer pour mettre en place une politique spatiale africaine devant se concrétiser à travers des projets spatiaux fédérateurs.